

Création d'emploi

Passons maintenant au dégrèvement fiscal sur les immobilisations. J'ai demandé au ministre hier pourquoi le gouvernement faisait main basse sur un montant d'impôts aussi énorme. Il a dit à la Chambre des communes que le gouvernement fédéral ne toucherait pas un sou de plus. Pas un. C'est écrit dans le harsard d'hier.

M. Evans: Ce n'est pas vrai et vous le savez bien.

M. Speyer: Je renvoie le secrétaire parlementaire à la page 4 des documents budgétaires. En 1981-1982, le gouvernement fédéral touchera quelque 110 millions, mais en 1982-1983, il recevra 1.1 milliard et en 1983-1984, ce sera 840 millions. Cela fait au total plus de deux milliards pour ces trois années. Ce sont des recettes fiscales impressionnantes. C'est un transfert d'argent du secteur privé au secteur public.

Faisons la comparaison avec un autre budget présenté le 8 mai 1972 par l'honorable John Turner. Malheureusement, l'incitation d'hier est devenue l'échappatoire d'aujourd'hui. Je voudrais citer le propos de M. Turner qui figure à la page 1998 du harsard de ce jour-là. Le ministre a dit ceci:

Monsieur l'Orateur, la première fois que j'ai parlé à la Chambre à titre de ministre des Finances, en février dernier, j'ai dit que l'emploi était, selon moi, la question la plus urgente. Je n'ai pas changé d'avis. L'économie ne marche pas aussi bien qu'elle le devrait s'il y a au Canada des hommes et des femmes qui cherchent du travail sans pouvoir en trouver. La recherche d'un emploi est un problème humain. Le présent budget a pour objet essentiel d'apporter une solution à ce problème; de renforcer l'économie canadienne—autrement dit, de fournir les stimulants qui permettront à l'industrie canadienne de croître, de soutenir la concurrence, et de fournir des emplois.

Qu'a-t-il fait ensuite? Il a institué une allocation pour frais de capital pour le bénéfice des fabricants. Il a rappelé que la fabrication employait un travailleur sur cinq. C'est encore vrai aujourd'hui. Il a aussi institué l'amortissement rapide. M. Turner agissait ainsi pour deux raisons. D'abord, augmenter les liquidités et ensuite renouveler les équipements. Il voulait que le Canada achète du matériel neuf afin de s'adapter aux technologies nouvelles. Mais le dernier budget a balayé toutes ces mesures.

M. Evans: C'est absurde!

M. Speyer: Non. Que le député écoute les hommes d'affaires. Qu'il vérifie auprès de l'association des manufacturiers.

M. Evans: L'amortissement est encore plus rapide qu'aux États-Unis.

M. Speyer: Il y a ensuite les sociétés d'assurance. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le président de la compagnie Dominion Life à Kitchener.

M. Scott: Allez dire cela au député de Kitchener (M. Lang).

M. Speyer: J'ai aussi parlé au premier comptable de la compagnie Mutual Life qui est un actuaire. Aujourd'hui, on compte quelque 60,000 employés dans les assurances. Des milliers d'entre eux travaillent dans la région de Kitchener-

Waterloo-Cambridge. Ils se préoccupent à juste titre de la situation, comme l'a signalé aujourd'hui le député de Kitchener (M. Lang). Ce député libéral a dit que leurs emplois étaient menacés.

● (2130)

En outre, une chose très inquiétante est le manque de capitaux pouvant être investis à long terme. Jusqu'ici, les sociétés d'assurance ont toujours accepté de fournir ces capitaux, peu importe s'ils devaient servir à la construction d'un barrage ou d'une usine. On pouvait obtenir des capitaux pour une période de 30 ans plutôt que des emprunts à court terme. Je me demande si le ministre des Finances (M. MacEachen) a songé à cette question quand il a préparé les dispositions relatives aux rapports et à la période de trois ans à l'égard des titulaires d'une police. Cela aura des effets extrêmement nocifs. Je pense donc que le ministre des Finances devrait se pencher de nouveau sur ces dispositions et revenir sur sa décision, comme il l'a fait dans d'autres cas.

A mon avis, une question extrêmement importante est la limite fixée pour la déduction des intérêts de placement. Cette mesure est extrêmement insidieuse. Comment peut-on se présenter à la banque pour demander un emprunt afin d'acheter des actions spéculatives, par exemple celles d'une petite société minière? On ne pourra déduire qu'un montant équivalent au rendement des actions. Selon moi, cela va à l'encontre de tous les principes de droit fiscal que je connaisse, et je pense que cette mesure est tout à fait injustifiée. Comme certains hommes d'affaires indépendants du Canada l'ont dit, cela aura des conséquences incroyables sur l'investissement. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire le communiqué publié hier par M. Bulloch à cet égard.

Une voix: Avez-vous lu le communiqué publié aujourd'hui par l'AMC? On y dit que c'est un bon budget.

M. Speyer: Oui, j'ai lu ce communiqué. Le député aura l'occasion de parler plus tard.

Une voix: Avez-vous lu le communiqué publié par la Chambre de commerce de Montréal?

M. Speyer: Oui, je l'ai lu.

Une voix: Avez-vous lu le communiqué publié par la Chambre de commerce du Canada?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Speyer: Monsieur l'Orateur, il ne faut pas sous-estimer les conséquences que le budget aura en matière d'emploi. Je félicite le député de Hamilton Mountain (M. Deans) de la façon dont cette motion est rédigée. Selon moi, elle est opportune et elle reflète bien les faits. Je demande à tous les Canadiens de s'élever contre le budget.